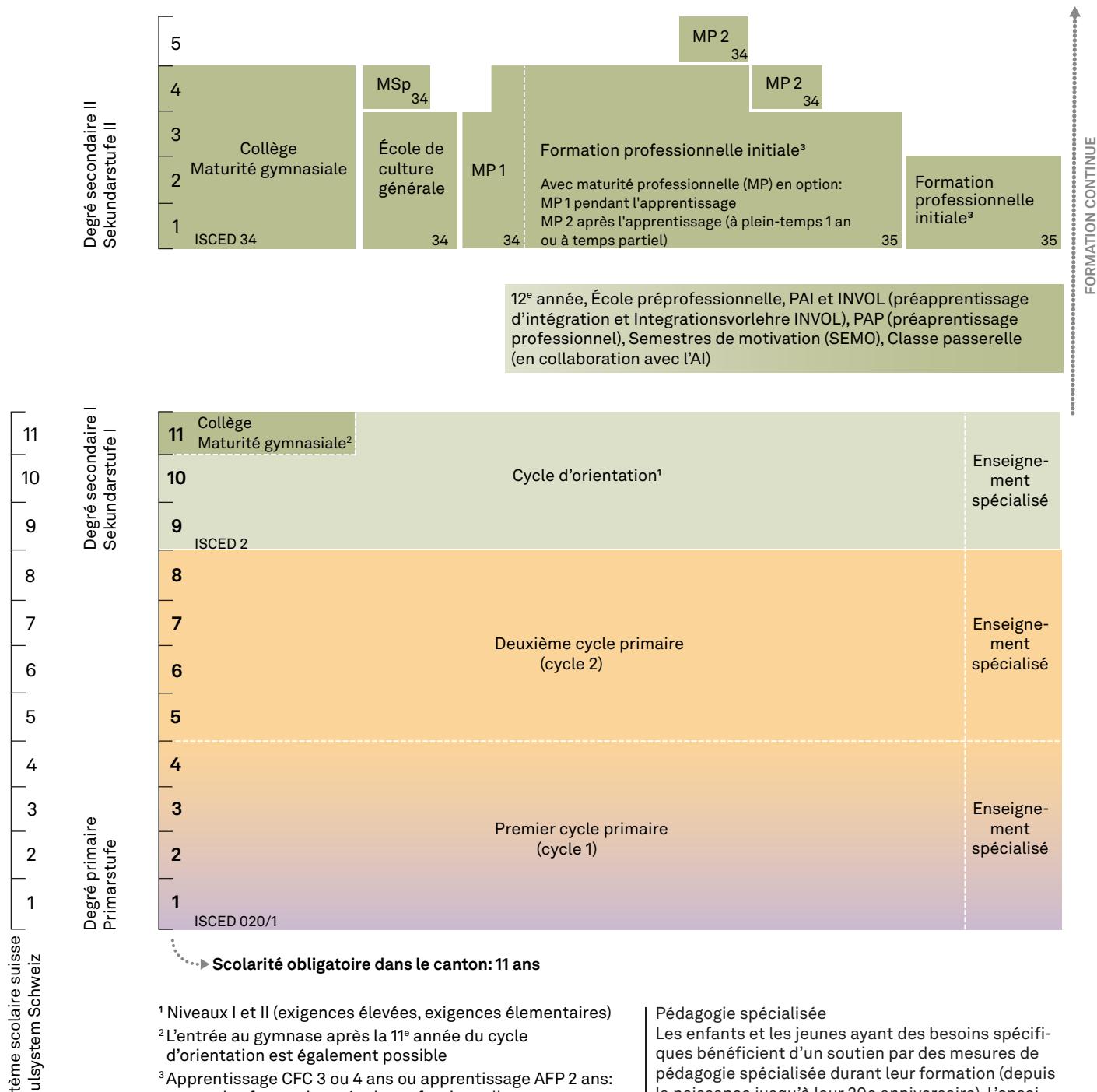




# SYSTÈME ÉDUCATIF DU CANTON DU VALAIS

Degrés primaire, secondaire I et secondaire II



1 Niveaux I et II (exigences élevées, exigences élémentaires)

2 L'entrée au gymnase après la 11<sup>e</sup> année du cycle d'orientation est également possible

3 Apprentissage CFC 3 ou 4 ans ou apprentissage AFP 2 ans: entreprise formatrice + école professionnelle + cours interentreprises ou formation initiale en école

MSp = Maturité spécialisée

MP = Maturité professionnelle

CFC = Certificat fédéral de capacité

AFP = Attestation fédérale de formation professionnelle

Pédagogie spécialisée

Les enfants et les jeunes ayant des besoins spécifiques bénéficient d'un soutien par des mesures de pédagogie spécialisée durant leur formation (depuis la naissance jusqu'à leur 20e anniversaire). L'enseignement spécialisé est dispensé de manière intégrative dans le cadre de l'école régulière ou de manière séparative (enseignement spécialisé). Il existe aussi des écoles spéciales.